

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires

DATE DE
CONVOCAION
Le 31 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE
Le avril 2025

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 7

Votants 8

**Objet de la
délibération :
Approbation du
compte de gestion
2024.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Président du CCAS.

Présents : Messieurs Bruno FICHEUX, Yves COLPAERT et Hervé BOCQUET.

Mesdames : Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND, Brigitte GUISSSE et Simone DAEMS.

Procuration : Monsieur Henri DELBARRE à Monsieur Hervé BOCQUET.

Absents : Madame Véronique VANMEENEN et Monsieur Yannick CARNEY.

Excusée : Madame Magali DRIZA-COUCPEZ.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2024.

Délibération 1/7

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (articles L. 1612-12, L2121-31 et D. 2342-11, et D. 2343-3 et 5 du CGCT – CE 28 juillet 1995).

Considérant que l'ensemble de ces dispositions qu'une assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur, c'est-à-dire l'état du compte de gestion.

Considérant qu'après vérification, le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck est en tout point identique au compte administratif. (Le compte de gestion est disponible auprès de la Direction Générale des Services).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture le 15/04/25

Publie ou notifie le 15/04/25



Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Le Président du CCAS

Monsieur Bruno FICHEUX.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.